



## Cotisations à partir du 1 juillet 2024

Le comité exécutif régional du SETCa-BBTK B-H-V a décidé d'indexer la cotisation des affiliés à partir du 1er juillet.

Si vous payez par domiciliation, le montant sera adapté de manière automatique. Celui qui paie par ordre permanent aura probablement déjà reçu/recevra un mail ou une lettre demandant d'adapter le montant de son ordre permanent.

ATTENTION : le tarif pour un travailleur temps plein Belfius est de 18,20 €. Vous trouverez tous les tarifs en cliquant [sur ce lien](#).

Nous vous rappelons les principaux avantages de votre affiliation au SETCa-BBTK :

1. **Défense des intérêts des travailleurs** dans les commissions paritaires et autres organismes officiels et auprès des employeurs ;
2. **Intervention syndicale** dans toutes les questions sociales ;
3. **Consultation de nos conseillers juridiques** pour vos questions relatives au droit du travail et à la sécurité sociale ;
4. **Assistance juridique** devant le Tribunal du travail, après analyse de votre dossier et à condition de remplir les conditions d'affiliation ;
5. Paiement des **allocations de chômage** par le service chômage de la FGTB.
6. Indemnité statutaire en cas de **grève** ;
7. Paiement de **primes de solidarité** pour un événement (mariage, naissance, ...).

A tous nos membres : merci pour votre confiance sans cesse renouvelée ! Nous sommes particulièrement fiers de vous compter parmi nos membres et conscients de la responsabilité que cela implique vis-à-vis de vous : vous représenter lors des négociations et veiller à protéger vos droits.

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, vous pouvez envoyer un mail à [members@redbel.be](mailto:members@redbel.be) ou vous adresser directement à l'un de nos délégués.

Vous retrouverez tous nos articles sur notre site [www.redbel.be](http://www.redbel.be)

E.R. : Jean-Michel Cappoen